

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DES OPPORTUNITÉS À DÉVELOPPER



DOSSIER : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DES OPPORTUNITÉS À DÉVELOPPER

L'Économie sociale et solidaire (ESS) a pour but de soutenir les personnes et de lutter contre les inégalités.

Ce dossier expose les différentes formes prises par l'ESS et ses enjeux, son impact sur les personnes dans un contexte local. Il met l'accent sur le rôle du travailleur social, acteur d'un projet ou animateur, dans un cadre partenarial et porteur de valeurs.

Quelle efficacité économique a l'ESS? Quelle est son utilité sociale pour les usagers, les groupes, voire la communauté? De quelle manière le travailleur social va-t-il pouvoir intervenir en pratique? Sera-t-il possible de donner le pouvoir d'agir au citoyen qu'est l'utilisateur?

La première partie de ce dossier évoque l'histoire de l'ESS, les différentes formes juridiques qu'elle a empruntées depuis le XIX^e siècle, et l'impact de la loi de 2014. Cette partie aborde également l'efficacité économique et la gouvernance démocratique.

La deuxième partie illustre le modèle participatif mis en place, notamment dans les associations, à travers deux exemples : l'habitat participatif, dans lequel le vivre ensemble est un objectif primordial, et le travail de l'association Garrigues, qui fournit une aide à l'insertion efficace grâce à un fonctionnement basé sur la collaboration.

La troisième partie évoque la place de l'ESS dans le métier de travailleur social. Des assistantes de service social témoignent par exemple de la méthodologie pour créer une Société coopérative et participative (SCOP) pour aider les migrants, ou encore de la mise en place de structures issues de l'ESS, marchandes et non marchandes. Ces récits inscrivent ainsi certains aspects du travail social dans l'ESS.

SOMMAIRE

DOSSIER

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DES OPPORTUNITÉS À DÉVELOPPER

Éditorial.....9

*Valérie Béguin, Gaëlle Boul
et Joëlle Delacôte*

PREMIÈRE PARTIE : QUELS ENJEUX POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

L'économie sociale et solidaire
en France.

Une économie porteuse
d'un développement global..... 14

Jean-François Draperi

Social, solidaire et démocratique..... 24

Isabelle Nony

Le difficile équilibre entre solidarité
et efficacité économique.

À la recherche d'un nouveau
modèle économique..... 31

Adjouani Eke Amewounou-Olmos

De l'euro aux Monnaies locales
complémentaires citoyennes (MLCC)
ou comment remettre l'économie
à sa juste place... .. 35

Gérard Straumann

La biodiversité : Une question
de société posée dans le travail
social..... 42

Christian Dron

DEUXIÈME PARTIE : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : QUEL DÉFI POUR LES ASSOCIATIONS ?

L'habitat participatif,
utopie de bobo ou nécessité
du vivre ensemble ?..... 50

Gérard Straumann

Garrigues : Création d'outils
pour l'insertion et la participation
des personnes..... 53

*Mathieu Galand et Katia Mione
Propos recueillis et transcrits par
Cristina De Robertis*

TROISIÈME PARTIE : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET TRAVAIL SOCIAL : QUELLES ARTICULATIONS ?

Une ASS à la mer :
Direction planète Utopia ?..... 62

Agathe Legros

L'économie solidaire, un outil
pour le travailleur social.
Témoignage
d'une travailleuse sociale..... 66

Laurence Boillée

COMMUNICATIONS

**L'intégration des femmes
immigrantes en région au Québec..... 84**
Carol Castro et Patrick Villeneuve

**Le trou noir de l'hôtel,
une déformation spatio-temporelle
de l'urgence sociale 91**
Mathieu Le Cléac'h

**Les émotions de l'utilisateur
dans le travail social..... 104**
Sylvie Kowalczyk

**Ensemble pendant la Grande Guerre.
Médecins, brancardiers
et infirmières 111**
Isabelle Vaha

VIE DE L'ANAS

Communiqués du 4 avril 2019

Fichage des enfants :

**Le Conseil d'État refuse
de suspendre le dispositif,
nos organisations continuent
de demander son annulation 120**

Nous avons reçu 123

À vos agendas ! 129

ÉDITORIAL

Valérie Béguin, Gaëlle Boul et Joëlle Delacôte

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente un secteur en voie de développement. Elle rassemble des associations d'aide à la personne, des fondations, des coopératives, des sociétés commerciales d'utilité sociale, et emploie plus de 2,38 millions de personnes¹.

L'économie sociale et solidaire a pour but de soutenir les personnes en difficulté, de lutter contre les exclusions et les inégalités. Cette approche n'est pas récente : elle s'inscrit dans l'histoire dont on situe actuellement l'origine à la fin du XVIII^e siècle, lorsque furent créées, en Grande-Bretagne puis en France, des associations ouvrières. Ce concept s'inscrit dans une réalité économique, dans des réflexions politiques et éthiques.

L'économie solidaire peut être considérée comme un acteur du développement local, producteur à cette échelle de proximité de liens de solidarité, de coopération, de mise en relations et en réseaux de personnes vivant sur un territoire donné. Elle encourage les échanges entre les personnes et le partage des savoirs, ce qui permet à chacun de développer ses « capacités ». Promoteur de lien social entre les personnes (travailleurs sociaux, personnes accompagnées, bénévoles...), elle favorise leur propre contribution au développement économique, social et politique.

Les pouvoirs publics prêtent de plus en plus attention à cette nouvelle forme d'économie ; cela s'est traduit par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui structure et développe ce secteur. L'administration s'est organisée avec les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et leur Conseil national. Parallèlement, les acteurs se mobilisent en réseau.

Dans ce numéro de la *Revue française de service social*, nous avons voulu aborder l'économie sociale et solidaire à travers différentes questions :

- comment concilier la notion d'« efficacité économique » avec celle de « solidarité » ? ;
- comment conjuguer solutions durables, locales, et impact social, utilité collective et prise en compte des individualités ? ;
- quelles articulations avec le travail social ? ;
- comment, à travers cette économie, redonner du pouvoir d'agir aux personnes accompagnées ?

À travers ce numéro, nous nous efforçons de comprendre comment l'économie sociale et solidaire conjugue valeurs sociales et solidaires, efficacité et écologie, démocratie... Après avoir analysé les enjeux actuels, nous interrogeons les pratiques issues du terrain et celles des travailleurs sociaux puis nous questionnons les perspectives.

1. economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Dans une première partie intitulée « Quels enjeux pour l'économie sociale et solidaire ? » sont évoqués l'historique de l'économie sociale et solidaire et ses différentes formes, ainsi que les controverses de l'entrepreneuriat social. L'évolution de l'économie sociale et du travail social est questionnée et confrontée à de multiples observations de terrain. Est également abordé le difficile équilibre entre solidarité et efficacité au regard du secteur des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cette partie traite également de la monnaie, un lien qui ne doit plus être un outil exclusivement au service de l'économie de marché mondialisée et financiarisée, mais un fil servant à retisser des morceaux de territoire, des projets pour une économie sociale, solidaire et écologique. Pour finir, est présentée la façon dont le travail social, par le biais de l'économie sociale et solidaire, peut modestement contribuer à redonner sa place à la biodiversité en renouvelant en profondeur le contrat social.

La deuxième partie, intitulée « Économie sociale et solidaire : Quel défi pour les associations ? », met en avant différentes interventions sociales développées par le tissu associatif tel que « écohabitons » avec le système d'habitat participatif au sens où les futurs habitants collaborent étroitement au processus de création de leur logement, ou bien encore l'association Garigues avec ses différents outils : une épicerie solidaire itinérante, une plateforme multiservice, des actions « mobilité », des ateliers transversaux.

La troisième partie, intitulée « Économie sociale et solidaire et travail social : Quelles articulations ? », est une ouverture sur les perspectives et s'appuie sur des témoignages d'assistantes de service social. Tout d'abord est présenté le projet de création d'activité (Scop) autour de la cuisine pour des demandeurs d'asile et réfugiés de différentes origines, puis le projet d'une autre professionnelle qui considère l'ESS comme un outil pour les travailleurs sociaux et une opportunité pour les personnes accompagnées. Elle analyse plusieurs exemples concrets du côté de l'économie solidaire issus de son expérience de terrain : la création d'une entreprise d'insertion par l'économique (sas vers l'emploi), devenue atelier et chantier d'insertion dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, et la plus-value des épiceries solidaires et des jardins familiaux.

ABSTRACTS

Social Economy and Solidarity: developing opportunities

Social Economy and Solidarity (ESS), the goal is to help people and fight against inequality.

This report exposes the forms of ESS and the challenges of the people in local context. It underlines the role of social work, actor of a project and leader in the context of partnership and carrying values.

What is the economic efficiency of the ESS, the social usefulness for the clients, the groups and the communities? How can the social worker intervene? What methods do they use? Is it possible to empower the citizen or the client?

The first part provides the history of ESS, the different juridical forms since the XIX century, the effect of the 2014 law. It provides an answer on economic efficiency and democratic governance.

The second part shows the role of the associations and ESS with two examples; participative housing where living together is a primary objective, and the Garrigues Association that enables better integration with a participative method.

The third part shows the place of the social worker, his method to create a SCOP and to help migrants, but also to intervene in the different forms of ESS, merchant and non merchant, illustrating certain aspects of the social work definition.

SOCIAL, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

Isabelle Nony

RÉSUMÉ : L'article s'intéresse en premier lieu à l'émergence conjointe au milieu du XIX^e siècle de l'économie sociale d'une part, et de ce qui deviendra le travail social d'autre part, sur fond de révolutions politiques et d'émergence de ce qu'on a appelé « la question sociale ». Dans une seconde partie, il s'agit d'observer le fonctionnement des associations du secteur social et des coopératives au regard des exigences démocratiques et du pouvoir d'agir de ses acteurs. Il semblerait que les institutions du secteur aient du mal à se départir d'un fonctionnement vertical quand les coopératives s'essaient davantage au fonctionnement horizontal.

MOTS-CLÉS : association, coopérative, solidarité, démocratie, question sociale.

La loi Hamon de 2014 sur l'économie sociale et solidaire a été saluée par certains qui se réjouissaient de voir enfin reconnu le tiers-secteur ; elle a été décriée par d'autres qui y voyaient l'alliance de la carpe et du lapin. Peut-on valablement considérer que tout ce qui ne relève ni du marché ni de l'État doit se retrouver mélangé dans un troisième panier ? Peut-on assimiler le monde de l'assurance et celui de l'assistance ? Ces deux secteurs qui ont évolué séparément doivent-ils désormais partager un destin commun en faisant table rase de leurs différences ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous verrons dans un premier temps comment ont grandi, depuis le XIX^e siècle, l'économie sociale et ce qu'on appelle, depuis 1968, « le travail social ». Puis nous tenterons d'observer le fonctionnement de chacun au regard du gouvernement⁹ démocratique puisque la loi se fixe pour ambition de « donner aux salariés le pouvoir d'agir¹⁰ ». La première partie renvoie à une approche bibliographique ; la seconde s'appuie sur de multiples observations de terrain¹¹.

9. Le terme « gouvernance » se retrouve dans la loi. Mais c'est un mot associé à la vision néolibérale de l'entreprise ; de plus, il est issu du monde anglo-saxon, introduit sans précaution en français. Pour John Pitseys, « la gouvernance se définit avant tout comme une technique de *gestion* », elle renvoie donc davantage au contrôle qu'à la démocratie. Il sera donc question de gouvernement dans cet article. Voir l'article de Pitseys J., « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2010/2 (vol. 65), p. 207-228. DOI : 10.3917/riej.065.0207. URL : www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010-2-page-207.htm

10. « Adoptée fin juillet 2014, la loi Économie sociale et solidaire encourage un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, fonde une stratégie de croissance plus robuste, donne aux salariés le pouvoir d'agir et soutient le développement durable local. » Portail du ministère de L'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, consulté le 10 mars 2019.

11. Cet article se base sur une participation observante de trente ans dans le champ du travail social, à différents postes : salariée, administratrice, puis analyseuse de pratiques dans diverses associations. Quant à la connaissance des coopératives, elle remonte à une douzaine d'années : l'auteure, qui a contribué à fonder une Scop en travail social, est désormais entrepreneuse associée d'une CAE.

LA QUESTION SOCIALE, ENTRE ÉCONOMIE ET POLITIQUE

L'économie sociale naît sur les décombres de la révolution de 1848 : Jacques Donzelot l'a brillamment démontré dans *L'Invention du social*¹². Décombres, car la révolution de 1848 a été un échec, tant en France que dans les autres pays européens où on a cru un instant au printemps des peuples. Mais les questions qu'elle posait ne sont pas mortes avec la vague de répression qui s'est abattue sur les révolutionnaires. La principale de ces questions pourrait être résumée en ces termes : comment étendre l'égalité des citoyens, obtenue en 1789 dans le champ politique, à l'égalité entre individus concrets dans le champ économique ? Ce que Victor Hugo a saisi de manière fulgurante en ces termes : « C'est parce que la question est dans le fait démocratie et non dans le mot république, qu'on a eu raison de dire que ce qui se dresse aujourd'hui devant nous avec des menaces selon les uns, avec des promesses selon les autres, ce n'est pas une question politique, c'est une question sociale¹³. » Oui, le politique restera lettre morte si rien ne change dans le champ de l'économique. Aussi, la II^e République, avant les élections qui porteront au pouvoir le futur Napoléon III¹⁴, tente de mettre en œuvre certains éléments de cette « république sociale », en réduisant par exemple la journée de travail à douze heures.

Sur les ruines de la révolution, la question sociale est donc identifiée et elle nous accompagne encore aujourd'hui : les inégalités de fortune, la misère, la pauvreté, l'exclusion, la précarité... Les termes évoluent selon les époques, mais le constat est là, les inégalités sont devenues illégitimes. Mais s'il y a accord sur le constat, les modes de résolutions, en revanche, sont bien distincts. Le premier est politique, et il en sera peu question ici¹⁵ ; le deuxième est économique, autour des coopératives ; le troisième, mi-religieux mi-philanthropique, va prendre en charge ce qu'on appellera bientôt le « social ».

Mais tout cela ne sera possible qu'après la fin du Second Empire, en 1870. Pour la III^e République, il est essentiel de trouver une voie permettant de sortir de l'affrontement entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, entre socialistes et libéraux, et de construire un ordre politique qui évitera que ne se reconstituent les barricades de la Commune et la répression qui s'ensuivit. Cette voie se structurera autour de la notion de « solidarité », que l'on peut décliner de plusieurs manières. Le mouvement coopératif va l'entendre

12. Donzelot J., *L'Invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Points Seuil, 1983.

13. Hugo V., « Discours à la Constituante », 20 juin 1848, in *Œuvres complètes*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 167.

14. La révolution éclate en février 1848, elle est réprimée violemment en juin (quatre mille morts et des milliers de déportés en Algérie). Les élections ont lieu en décembre. Trois ans plus tard, en décembre 1851, Louis-Napoléon réalise un coup d'État et transforme la II^e République en Second Empire.

15. C'est à l'échec de 1848 que Karl Marx réfléchit quand il écrit le *Manifeste du parti communiste* qui débouchera sur la création de la Première Internationale des travailleurs en 1864. À partir de ce moment, et encore plus fortement après la révolution russe, le mouvement coopératif et les partis de gauche divergent sur la place respective de l'économie et du politique pour dépasser la question sociale.

comme une manière de bâtir une solidarité ouvrière autour de l'appropriation des moyens de production par ceux qui les utilisent. On construit alors une protection autour du travail, qui commence par les assurances contre les accidents. Les ancêtres du travail social, de leur côté, interprètent cette solidarité comme une intervention plus grande de l'État dans des domaines jusque-là privés, en particulier l'assistance et l'éducation. Il s'agit d'une solidarité de tous pour chacun, régulée par l'État qui acquiert ainsi plus d'importance et davantage de légitimité¹⁶, ce qui fait bouger les frontières entre le civil et le politique.

Durant cette période, le mouvement coopératif se divise en deux grands courants : le premier se centre sur les moyens de production, le second vise à améliorer les conditions de vie de tous autour des coopératives de consommateurs, chaque mouvement considérant qu'il porte mieux que l'autre l'esprit des coopératifs... En Angleterre, après l'exemple des pionniers de Rochdale¹⁷, le courant des coopératives de consommateurs l'emporte. En France, c'est plutôt celui des coopératives de production qui prend le pas, même si les coopératives de consommateurs ont connu un fort développement dans l'entre-deux-guerres. L'affaiblissement du courant des consommateurs¹⁸ inscrira plus fortement le mouvement coopératif dans le champ de l'économie.

Le mouvement coopératif¹⁹ entre un peu dans l'ombre pendant une bonne partie du xx^e siècle. On peut comprendre ce relatif recul de deux manières : d'une part, il s'est construit dans le monde artisanal, en opposition avec le mouvement industriel ; or le xx^e siècle, au moins pour les trois quarts, est inscrit dans l'ère industrielle. D'autre part, dans un contexte d'affrontement idéologique très net entre la gauche et la droite, entre les patrons et les ouvriers, les coopérateurs font figure de « tièdes », de « réformistes », les militants syndicalistes reprenant ainsi à leur compte la rupture entre Pierre-Joseph Proudhon et Karl Marx, marginalisant le premier. Enfin, l'extension des protections mises en œuvre par l'État providence donne raison aux syndicalistes qui croient à la mobilisation contre le patronat²⁰. Une des rares voix à s'élever pour valoriser et réfléchir à la question coopérative est celle de Marcel Mauss. Impliqué dans la création d'une

16. La question de la solidarité a été pensée de manière théorique par Émile Durkheim dans *De la division du travail social* mais c'est Léon Bourgeois, dans son ouvrage *Solidarité*, qui donnera aux radicaux un socle politique à la solidarité.

17. En 1844, un groupe de tisserands s'organise en coopérative de consommation ; par la suite, ils feront eux-mêmes leur farine, se doteront d'abattoirs... Voir Holyoake G.-J., *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*, Rennes, Éditions du commun, 2017 [1890].

18. Sur les coopératives de consommateurs et leur défaite face à la structuration de la grande distribution, consulter Clerc D. et Gouil H., « Anakena », *Alternatives économiques*, Poche n° 022, janvier 2006.

19. Le monde des coopératives se divise en quatre catégories : les coopératives d'entreprises (les associés sont des entrepreneurs), dont les coopératives agricoles ; les coopératives d'usagers (les associés sont les utilisateurs des biens ou services produits), dont les coopératives de consommateurs et les coopératives d'habitants ; les banques coopératives (les associés sont les déposants ou les emprunteurs) ; et les coopératives de production, dont il sera davantage question dans la seconde partie. Les coopératives de production regroupent les Scop et les SCIC.

20. Ainsi, lors du conflit emblématique de l'usine LIP, les ouvriers ont refusé à plusieurs reprises la transformation de leur usine en Scop.

coopérative, il théorise les différentes formes de coopératives en observant leur fonctionnement²¹.

Malgré l'amélioration de la « condition ouvrière » par le système assurantiel, la question de l'assistance continue néanmoins à se poser. Mais elle est comme déconnectée des questions économiques. Quoi qu'on ait pu écrire au début des années 1970²², le travail social n'est pas né exclusivement pour éviter que les « classes laborieuses » ne deviennent des « classes dangereuses²³ ». Mais dès lors que se mettaient en place les manifestations concrètes de la solidarité nationale, les travailleurs sociaux allaient en être à la fois le symbole et le garant. Et les mécanismes de protection se sont toujours accompagnés d'une contrepartie de contrôle. Cependant, il faut se garder de généraliser. Si on a confié cette mission de contrôle aux grandes institutions du travail social (protection de l'enfance, services d'action sociale...), cela n'a pas empêché qu'en son sein œuvrent des acteurs portés par des idéaux de justice sociale. Mais la charité, quand elle n'est pas la vertu prônée par saint Paul, reste un mouvement vertical : je donne, mais je ne peux rien recevoir de celui qui n'a rien. Celui à qui je donne n'est pas tout à fait un semblable, c'est un malheureux. Comme le disait de manière assez radicale Georg Simmel dès 1904 : « Le but de l'assistance est de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. Si l'assistance devait se baser sur les intérêts des pauvres, il n'y aurait, en principe, aucune limite possible quant à la transmission de la propriété en faveur du pauvre, une transmission qui conduirait à l'égalité de tous²⁴. » Un grand nombre de travailleurs sociaux, souvent affectés par le stigmate dont sont victimes les personnes qu'ils accompagnent, restent marqués par le paradoxe énoncé par Georg Simmel, jusqu'à ne plus pouvoir exercer leur métier.

Une fois planté ce décor socio-historique, on peut se demander si le mouvement coopératif et les associations du travail social sont les deux branches d'un même arbre ou deux pousses qui se font mutuellement de l'ombre. Et ce d'autant plus que, si, jusqu'en 2014, les deux secteurs pouvaient s'ignorer, ils ont désormais un destin lié sous cette appellation d'« économie sociale et solidaire ».

21. Voir Dzimira S., « Marcel Mauss, le mouvement coopératif et l'esprit du don », <http://institutpopulanyi.fr/marcel-mauss-le-mouvement-cooperatif-et-lesprit-du-don/>, consulté le 6 mars 2019.

22. Voir en particulier le numéro de mai 1972 de la revue *Esprit*, intitulé *Pourquoi le travail social ?* qui critique très âprement le travail social. Il met moins en cause les travailleurs sociaux que la légitimité de l'État à assurer cette protection (et donc ce contrôle). Il a pourtant été vécu de manière traumatique par les travailleurs sociaux lors de sa parution.

23. Selon l'expression de Louis Chevalier dans *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002 [1958].

24. Simmel G., *Les Pauvres*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998 [1908].

LE GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE

« Si la participation démocratique est la condition d'un fonctionnement de l'entreprise de l'économie sociale, cette participation ne peut éviter d'aller, aussi bien dans la petite entreprise que dans la grande, jusqu'à se saisir des techniques de la gestion, les confronter au projet politique de l'association, de la coopérative, de la mutuelle et en faire une pratique originale²⁵. »

Pour tenter d'examiner, au-delà de leurs différences, ce qui pourrait rassembler associations et coopératives, il peut être intéressant d'observer comment se placent ces organisations du point de vue du gouvernement démocratique.

Les législateurs de la loi de 1901 avaient une vision très pyramidale de l'organisation des associations. Cependant, il est de la responsabilité des fondateurs de n'importe quelle association d'opter pour des statuts qui renforcent les pouvoirs du conseil d'administration ou, au contraire, qui font de l'assemblée générale l'instance réellement décisionnaire. Tant que l'association est de petite taille et reste composée exclusivement de bénévoles, le fonctionnement est simple ; mais cela se complique lorsque l'association a recours à des salariés, ce qui est le cas dans le secteur médico-social. Dans leur immense majorité, les salariés ne sont pas membres de l'association même s'ils sont souvent présents (sans droit de vote) pour faire nombre aux assemblées générales, quand les membres se limitent aux administrateurs. Dans tous ces cas, le gouvernement de l'association est assuré par le tandem président(e)-directeur(trice), pour le meilleur et pour le pire. Les cas sont légion de salariés d'association qui assistent, impuissants, aux errements d'un conseil d'administration vieillissant, par trop détaché des évolutions du terrain. Quant aux « usagers » à qui sont destinées les actions de l'association, ils sont bien souvent inscrits aux abonnés absents. Certaines associations, conscientes des dangers d'un tel modèle, optent pour un fonctionnement collégial. Ce qui signifie que les salariés et les « bénéficiaires » sont représentés au conseil d'administration et participent ainsi aux décisions les concernant. Elles sont encore peu nombreuses et doivent parfois lutter contre les préfectures pour faire entériner leurs statuts.

Compte tenu de la complexité des décisions à prendre, comment imaginer que les membres, qui se réunissent une fois par an et sont plus ou moins informés sur les enjeux que traverse l'association, puissent voter valablement ? Cela demande un vrai travail de formation des membres et, de l'autre côté, une implication de ces derniers, laquelle est rarement au rendez-vous dans les associations anciennes. En revanche, on peut retrouver un fort engagement des membres lorsque la majorité appartient à la génération des fondateurs, voire partage la double qualité de membres et d'usagers de l'association, comme dans les établissements du secteur du handicap, ce qui soulève d'autres problèmes dans le lien aux professionnels de l'établissement. Ici, la démocratie peut vite glisser vers la démagogie, quand des salariés s'adressent en direct aux administrateurs (qui sont aussi parents).

25. Jean-François Draperi, in Bouquet B., Draperi J.-F. et Jaeger M., *Penser la participation en économie sociale et en action sociale*, Paris, Dunod, 2009, p. 218.

Il ne s'agit pas de jeter le discrédit sur telle ou telle catégorie d'acteurs. Il y a des administrateurs qui restent par dévouement au CA, peinant à envisager qui pourrait les remplacer. Il y a des directeurs bien isolés entre une équipe de salariés et un CA fantomatique. Il y a des salariés qui confondent le CA de leur association avec des actionnaires du CAC 40 ou avec l'héritier prodigue d'une fortune cachée. Pour chacun, regarder la rationalité de l'autre demande un effort.

Le déficit démocratique décrit ci-dessus tire son origine des sources du travail social qui a toujours, avec les bonnes intentions dont sont pavés tous les enfers, organisé ses actions pour certaines catégories de personnes, quelquefois avec elles, très rarement par elles. Les associations du secteur social ont gardé une structure verticale. Le directeur est au-dessus des travailleurs sociaux « canoniques », eux-mêmes exerçant leur autorité de diplômés sur d'autres professionnels moins formés. Les éducateurs de la protection de l'enfance composent avec les assistantes familiales tandis que, dans le monde du handicap, ils s'organisent plus ou moins harmonieusement avec les auxiliaires médico-psychologiques²⁶. La difficulté d'intégration des travailleurs pairs est une illustration de la persistance de relations allant de haut en bas, et rarement dans l'autre sens. Dès lors qu'ils sont salariés d'organisations verticales, comment les travailleurs sociaux, eux-mêmes soumis aux exigences du *reporting*, de l'évaluation et des contrats d'objectifs, pourraient-ils valablement mettre en œuvre les principes de l'*empowerment* avec les personnes qu'ils suivent ou accompagnent ? Et ce d'autant plus qu'on assiste aujourd'hui à l'accroissement de la taille des associations selon des logiques de fusion-acquisition qui n'ont rien à envier au secteur de l'entreprise... Les directions et les CA s'éloignent de plus en plus des travailleurs sociaux, et la démocratie recule d'autant.

Que se passe-t-il du côté des coopératives ? La différence fondamentale avec les associations, pour ce qui nous intéresse ici, est que les salariés ont tous vocation à devenir membres de la coopérative où ils travaillent : ils ont donc ce qu'on appelle « la double qualité », celle de participants et celle de bénéficiaires. Pour cela, ils doivent devenir sociétaires, ce qu'ils font pour 75 % d'entre eux. Dès lors, sur le modèle d'un homme = une voix, ils participent aux décisions de leur organisation. Bien entendu, ce principe ne suffit pas. La vie démocratique demande des efforts de tous les instants, c'est toujours du temps qui s'ajoute au temps de travail. Elle suppose que les dirigeants (présidents et directeurs) aient à cœur de construire au quotidien des modes de décisions associant la majorité des associés. Elles peuvent connaître aussi l'écueil de la fermeture : on réserve alors la solidarité aux salariés qui sont les plus performants, les autres restant à la porte.

On pourrait continuer d'opposer coopératives et associations. Les coopératives sont le plus souvent investies dans la production, quand les associations du secteur social fournissent plutôt un service d'utilité publique. Cependant, l'émergence des sociétés coopératives d'intérêt collectif représente en quelque sorte la jonction entre les deux secteurs. D'un point de vue démocratique, elles sont organisées en collègues (salariés, bénéficiaires, parte-

26. Les AMP sont désormais des auxiliaires éducatifs et sociaux.

naires publics et privés) et offrent donc l'occasion de rencontres fructueuses entre des points de vue variés. Du côté de l'utilité sociale, comme leur nom l'indique, elles remplissent des missions qui dépassent la dimension économique. On ne peut que se féliciter de leur développement.

Les coopératives n'ont pas le monopole de l'intelligence collective, le renouveau démocratique des associations traditionnelles du secteur social n'est pas une utopie, c'est une nécessité. Sinon, affaiblies par les coupes budgétaires, minées par le doute sur leur efficacité qui surgit ici et là – et que le passage de la subvention à tous les autres modes de financements (appel à projets, appel d'offres, Cop...) matérialise –, elles risquent de disparaître, absorbées par une de ces entreprises sociales qui, dans le *charity-business*, n'ont traduit que le second terme et tentent d'imposer dans toute l'ESS le dogme néolibéral.

BIBLIOGRAPHIE

- Autès M., *Les Paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999.
- Bouquet B., Draperi J.-F. et Jaeger M., *Penser la participation en économie sociale et en action sociale*, Paris, Dunod, 2009.
- Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Chauvière M., *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 2007.
- Chopart J.-N. (dir.), *Les Mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000.
- Dartiguenave J.-Y., *Pour une sociologie du travail social*, Rennes, PU Rennes, 2010.
- Donzelot J., *L'Invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Points Seuil, 1994 [1983].
- Draperi J.-F., *La République coopérative*, Bruxelles, Larcier, 2012.
- Dubet F., *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- Ewald F., *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986.
- Hatzfeld H., *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Dunod, 1998.
- Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, 2006.
- Sainsaulieu I., *Crises et recompositions du travail social*, LISE, Axe Travail social et Action publique, CNAM/CNRS, avril 2007.
- Schnapper D., *La Démocratie providentielle*, Paris, Gallimard, 2002.
- Simmel G., *Les Pauvres*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998 [1908].

LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

BULLETIN ANNÉE CIVILE 2019 N^{os} 272, 273, 274 et 275

Abonnement Réabonnement

Institutions France: **53 €**

Professionnels non adhérents France: **50 €**

Institutions / Professionnels non adhérents
hors France: **58 €**

Professionnels adhérents: **35 €**

Étudiant non adhérents: **30 €**
(joindre un justificatif de formation)

Étudiants adhérents: **16 €**
(joindre un justificatif de formation)

**En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.**

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél.:
e-mail*:

NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél.:
e-mail*:

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

Date:
Signature et/ou cachet:

PAIEMENT PAR

- Chèque bancaire ou postal
libellé à l'ordre de **ANAS**
- Prélèvement (France uniquement):
remplir les demandes et autorisations
de prélèvement ci-jointes

Virement:
Crédit coopératif Paris agence Courcelles
RIB: 42559 10000 08002860819 27
IBAN: FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927
BIC: CCOPFRPPXXX